



COMMUNIQUE DE PRESSE 15 AVRIL 2021

Bpifrance renforce son engagement en faveur de l'accessibilité numérique et de l'emploi des personnes en situation de déficience visuelle, avec la signature d'un partenariat avec la Fédération des Aveugles de France

Bpifrance et la Fédération des Aveugles de France annoncent la signature d'un partenariat visant notamment à conjuguer leurs efforts en faveur de l'accessibilité numérique universelle, indispensable à la participation des personnes déficientes visuelles à la vie économique du pays par l'accès au travail et aux outils numériques du monde économique et social actuel.

Engagé depuis sa création dans une politique dynamique en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi des personnes en situation de handicap, Bpifrance souhaite, via ce nouveau partenariat, développer l'accessibilité de ses outils digitaux, renforcer sa politique d'emploi des personnes en situation de déficience visuelle et mettre en place des dispositifs de sensibilisation et de formation à destination de ses collaborateurs et des entrepreneurs de son écosystème.

Dans le cadre de ce partenariat avec la Fédération des Aveugles de France, Bpifrance s'engage à :

- Former les équipes du studio UX, en charge de la conception des interfaces de Bpifrance au sein de la Direction du Digital, afin de rendre accessible à tous l'ensemble des sites et applications de la banque. La mise en accessibilité du site client de Bpifrance.fr sera le premier projet mis en place ;
- Renforcer la politique d'insertion et d'inclusion des personnes en situation de déficience visuelle en rendant plus accessible les outils digitaux utilisés par les collaborateurs de l'entreprise, mais également en partageant des offres d'emploi et en mettant en place des actions de recrutement et de sensibilisation ;
- Sensibiliser et former, via la direction du Hub de Bpifrance, la communauté de start-ups françaises investies par Bpifrance afin de les accompagner à mener des actions en faveur de l'accessibilité numérique universelle.

Signé début 2021, le partenariat avec la Fédération des Aveugles de France a déjà permis de sensibiliser une vingtaine de collaborateurs de Bpifrance au sein de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction des Systèmes d'Information (DSI), de la Direction du Digital, de la Direction du Développement Durable et de la RSE et de la Direction de la Communication. Une session de formation de 2 à 3 jours sera organisée en juin 2021 à destination de chefs de projets, des product managers, des développeurs, des designers et des responsables de pôles.

Contact presse

Bpifrance Sophie Santandrea Tél.: 01 45 65 51 62

Sophie.santandrea@bpifrance.fr

Fédération des Aveugles de France Ana Pereira

Tél.: 01 44 42 91 96 a.pereira@aveuglesdefrance.org



A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur : www.bpifrance.fr - Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

A propos de la Fédération des Aveugles de France

La Fédération des Aveugles de France est une fédération de 52 associations réparties sur l'ensemble du territoire français. Elle agit avant tout pour défendre la reconnaissance de la place des personnes déficientes visuelles et œuvre dans le cadre de l'accessibilité universelle (outils du digital, déplacement, transport, bâtiment, accès aux livres et aux savoirs) pour rendre possible l'autonomie des personnes déficientes visuelles. Depuis l'entrée en vigueur de l'article 80 de la loi dite « Liberté de choisir son avenir professionnel », la France dispose désormais d'une législation en matière d'accessibilité numérique.

C'est dans ce cadre que Bpifrance s'est engagé auprès de cette association afin d'améliorer l'accessibilité numérique de ses outils : site client dans un premier temps, puis outils et applications numériques internes et enfin sensibilisation de ses clients.

Ainsi, les salariés de la Fédération des Aveugles de France vont former les équipes de la Direction du digital afin de les rendre autonomes sur le sujet de l'accessibilité.